

CHARGES RECUPERABLES ET REPARATIONS LOCATIVES

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Imputer justement les charges incombant au bailleur et au preneur
Identifier les réparations à la charge du preneur pour éviter les contentieux lors de l'état des lieux

Public

Gestionnaires
Chargé(e)s de location
Comptables mandants

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Alternance d'exposés et de projections pratiques
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Pré requis

Aucun

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Durée – Modalités

3h30
Présentiel ou distanciel synchrone
(classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. INTRODUCTION

Les textes applicables et leur évolution
Les accords collectifs et la jurisprudence

2. LES CHARGES RECUPERABLES

La définition de la charge locative
Le décret 713 de 1987 en pratique
Analyse point par point d'une liste exhaustive
La répartition des charges
Le mécanisme de récupération auprès du locataire

3. LES REPARATIONS LOCATIVES

La définition de la réparation locative
Le décret 712 de 1987 en pratique

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016